

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 2968

présenté par

M. Piron, M. Zumkeller, M. Philippe Vigier, M. Fromantin, M. Vercamer, M. Degallaix,
M. Demilly, M. Favennec, M. Folliot, M. Gomes, M. Meyer Habib, M. Hillmeyer, M. Jégo,
M. Jean-Christophe Lagarde, Mme Sonia Lagarde, M. Maurice Leroy, M. Morin, M. Pancher,
M. Reynier, M. Richard, M. Rochebloine, M. Salles, M. Santini, M. Sauvadet, M. Tahuaitu,
M. Tuaiva et M. Villain

ARTICLE 14

À l'alinéa 5, substituer aux mots :

« , d'honorabilité, d'expérience et d'assurance »

les mots :

« et d'honorabilité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet ajout est inutile car les notaires peuvent effectuer un stage de deux ans avant de pouvoir exercer.